

Zeitschrift: Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Herausgeber: Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Band: 67 (1979)

Heft: [1]

Artikel: Genève

Autor: Rosatti, Dominique

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-275492>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 01.04.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Les parents sont bien sûr les premiers responsables de leurs enfants, il est cependant nécessaire que l'Etat prenne en charge la petite enfance, comme il s'occupe de l'instruction publique. L'Etat veut tenter de dépister le plus tôt possible les enfants victimes de mauvais traitements, il veut soutenir financièrement les institutions d'accueil destinées à la petite enfance (crèches, garderies), il veut encourager la création de nouvelles institutions pour tous les enfants (pas seulement pour les cas sociaux). Par ailleurs, les médecins devront dénoncer les cas d'enfants maltraités ; le Service de la Protection de l'enfance reçoit de nouvelles compétences, celle, par exemple, d'aider financièrement les mères qui souhaitent rester à la maison.

Quelques nominations. — A Prilly, c'est une femme qui présidera l'assemblée législative : Mme Catherine Billaud. A Orbe, également : Mme Francine Maillefer a été élue présidente ; c'est la troisième fois que le Conseil communal est présidé par une femme, les deux premières étaient Mmes Liliane Vautier et Thérèse Stockmann.

Nous avons, par ailleurs, 3 vice-présidentes à signaler : Mmes Jeanne Widmer à Ecublens, Anne-Marie Michoud à Rolle, et Yvonne de Rham à Lonay. Nos vœux à toutes.

(Il nous est impossible de connaître toutes les nominations, soyez gentilles : signalez à notre rédaction celles que nous aurions oubliées.)

Le BPW annonce. — Les « Femmes de carrières libérales et commerciales » auront leur assemblée générale le 23 janvier à 20 heures au Lyceum. Après l'assemblée, Mme Bastardot parlera de « l'entraide paysanne », toujours dans le cadre de l'étude que mène cette association sur le « Déclin et renouveau de l'agriculture ».

Le Lyceum-club annonce. — Vendredi 19 janvier 1979, à 20 h. 30, rue de Bourg 15 : récital Monique Muller, pianiste (sortie de son disque), entrée Fr. 5.—

Vendredi 26 janvier, à 17 heures, rue de Bourg 15 : causerie Simone Eberhard, « La Voix humaine », de Cocteau, entrée Fr. 3.—

Vendredi 2 février, à 20 h. 30, rue de Bourg 15, récital Anna-Maria Davaud, cantatrice, Sylviane Baillif-Beux, pianiste, « La Voix humaine », de Poulenc, entrée Fr. 5.—

Vendredi 9 février, à 17 heures, rue de Bourg 15, causerie Mad. Sénéchaud, « Cinq Semaines à Ryad », entrée Fr. 3.—

A Morges : Cendrillon à tort et à travers. — Au théâtre les « Trois p'tits tours » une reprise : « Cendrillon à tort et à travers » qui avait déjà eu du succès le printemps dernier dans le même théâtre ainsi qu'au festival de la cité, en juin dernier à Lausanne. C'est une réflexion drôle et intelligente sur la condition féminine ; des femmes qui se moquent souvent d'elles-mêmes, présentent avec vivacité et humour de petites scènes de la vie de tous les jours, entrecoupées de passages du conte. Par ce jeu, elles mettent le doigt sur des contradictions : les femmes, les féministes, tout le monde critique certains comportements traditionnels et usés... et pourtant ces comportements, ces attitudes sont encore bien vivants.

Motion sur la protection de la maternité. — Anne-Catherine Ménétreay a développé devant le Grand Conseil, lors de la session de novembre, une motion déplorant le manque

de protection des femmes enceintes ou accouchées depuis peu. Après une série d'exemples tous plus tristes les uns que les autres, la députée demande qu'une législation complémentaire soit élaborée sur le plan cantonal, qu'on introduise une assurance maternité obligatoire, avec un système de caisse de compensation (elle rappelle que « les femmes salariées contribuent depuis longtemps à financer la caisse de compensation pour les militaires ; la solidarité des hommes en faveur de la maternité ne serait qu'un juste retour des choses et leur coûterait comparativement moins cher »). Anne-Catherine Ménétreay demande également qu'on assure aux femmes qui veulent retravailler des possibilités de recyclage, qu'on renforce l'inspection du travail de manière à s'assurer au moins que les prescriptions légales actuelles soient respectées et enfin que le canton fasse usage de son droit d'initiative à Berne pour appuyer les demandes présentées aux Chambres pour la protection de la maternité.

S. Chapuis

Genève

A propos de la révision totale de la Constitution fédérale. — Le 23 novembre, de 18 à 23 heures, se sont réunies au Centre des Unions Chrétiennes, les présidentes des associations féminines genevoises pour réfléchir ensemble sur le projet de révision totale de la Constitution fédérale. Mme Chambord, présidente de Centre de Liaison a organisé et animé cette captivante soirée.

Après un exposé de Me Petitpierre, des groupes se sont formés afin d'analyser les articles suivants :

- l'article 9 concernant l'égalité de l'homme et de la femme en droits et devant la loi. Il s'agit là d'un article d'une importance capitale pour toutes les femmes, il assure par exemple une transformation des modalités d'héritage d'une épouse à la mort de son mari ;

- l'article 26 traitant des droits sociaux devrait amener une diminution du nombre des personnes assistées grâce aux améliorations de la prévoyance sociale ;

- la lecture de l'article 10 sur la protection de la personnalité et du domaine privé nous a permis d'apprendre que toutes les personnes ayant subi un traitement à l'hôpital de Bel-Air sont fichées par la police ;

- le dernier groupe s'est intéressé aux articles 11, 12, 13, 14 et 23 concernant les libertés accordées aux citoyens : elles sont importantes tant pour la liberté de conscience, de croyance, d'opinion et d'information que pour la liberté d'association, de réunion et de recherche scientifique et artistique. Il a été suggéré que toute liberté devant s'accompagner de responsabilité, ce second concept devrait figurer dans le préambule du texte constitutionnel.

La réunion s'est terminée sur le désir de voir se renouveler ce type de soirée afin d'approfondir encore l'analyse de ce projet avant que ne se prononce d'ici le 30 juin, le Conseil d'Etat de la République et du Canton de Genève sur l'opportunité de cette révision totale de la Constitution fédérale.

Dominique Rosatti

Taxation séparée des époux et des mineurs exerçant une activité lucrative. — Motion présentée par la députée Annie Stroumza. Le problème de la taxation séparée des époux a déjà souvent été traité dans Femmes Suisses démontrant que la femme qui travaille est pénalisée sur le plan fiscal. Par contre l'enfant mineur de 18 ou 19 ans qui gagne sa vie et vit avec ses parents pénalise son père sur le plan fiscal. Ce problème-là n'a pas encore trouvé de solution équitable.

Allocation familiale complète lorsque les deux parents travaillent à mi-temps. — Cette motion déposée également par la députée Annie Stroumza pose aussi un problème d'équité. Est-il juste que seulement le père « touche » 50 % des allocations familiales alors que la mère travaille aussi à 50 % ?

Loisirama 1979 - Pavillon de la femme, 30 mars au 8 avril. — Les activités manuelles et artistiques des groupes de quartiers ainsi que les loisirs intellectuels seront le thème du Pavillon de la femme. Un jour ou deux jours par groupe de quartier. But : se faire connaître et rencontrer d'autres femmes. Toutes les responsables de groupes qui désirent participer aux activités de ce Pavillon sont priées d'écrire ou de téléphoner à J. Berenstein, 36 Krieg, 1206 Genève. Tél. 46 50 15.

Ligue genevoise contre le cancer : « Vivre comme avant ». — La Ligue genevoise contre le cancer avait convié Mme Francine Timothy, représentante européenne de la Société américaine contre le cancer, à parler du mouvement « Vivre comme avant » lors de son assemblée générale.

Choix judicieux. Sujet délicat qui fut traité avec tact et simplicité. La conférencière expliqua comment une femme qui a subi une ablation du sein peut vivre comme avant et surtout comment une autre femme peut lui venir en aide (voir F.S. de nov. 77).

L'on apprit ainsi que la Ligue genevoise contre le cancer finance le mouvement « Vivre comme avant » à Genève et met à disposition des volontaires des salles dans son nouveau secrétariat (13, rue des Pitons, dès le 1^{er} janvier).

Y.G.

Changements d'orientation : Prenez note ! — CORREF, centre d'orientation, de réinsertion professionnelle et de rencontre pour les femmes, organise son cinquième stage à Genève. Celui-ci aura lieu du 15 janvier au 16 février 1979.

Ces stages sont destinés aux femmes qui veulent retravailler après une interruption de leur vie professionnelle. Leur durée est de cinq semaines, à mi-temps. Ils sont conçus selon la méthode « Retrouver », d'Evelyne Sullerot.

Le programme comprend les points suivants : connaissance de soi-même, stimulation et développement des aptitudes — présentation du monde du travail — bilan, orientation consciente et rationnelle.

Pour les inscriptions et rendez-vous, téléphonez au (022) 21 29 01.

Association des Mères Chefs de Famille ; 14, rue du Village-Suisse, 1205 Genève : INVITATION à notre première Assemblée générale le jeudi, 1^{er} février 1979, à 20 h. 30, au Centre paroissial des Unions chrétiennes, 24, rue Gourgas, 1205 Genève.

Une partie administrative brève nous permettra d'entendre ensuite le docteur Paul Tournier qui parlera des Epreuves de la Vie.